

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 octobre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 138 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis BONAN représenté par Pascal CHAIX - Sylvia BONIFAY représentée par Christine ORTIZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Didier DAVITIAN représenté par André ESSAYAN - Pascal GILLET représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - Maxime TOMMASINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Paul HUBAC - Mourad KAHOU - Gabriel PERNIN - Jean-Pierre REPIQUET.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 002-703/08/CC

**■ RD 44g - Aménagement du carrefour des Aubagnens sur la commune d'Allauch
- Participation financière de la Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole et approbation d'une Autorisation de Programme complémentaire.
DIVOI 08/1760/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône doit engager les travaux d'aménagement du carrefour des Aubagnens sur la RD 44g à Allauch.

En effet, le fonctionnement à feux tricolores du carrefour entre la RD 44g, le chemin des Aubagnens et le chemin de Saint Jean à Allauch ne permet pas d'écouler le trafic dans de bonnes conditions de sécurité et de fluidité aux heures de pointe.

L'aménagement étudié par le Département, en étroite collaboration avec les services de la ville d'Allauch et ceux de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, consiste à réaliser un carrefour giratoire de 12 mètres de rayon intérieur. Le chemin de Saint Jean sera dévié et se raccordera sur ce giratoire.

Le financement de cette opération a été réparti, dans le cadre de la convention approuvée et signée en 2006, entre le Département, la ville d'Allauch, et la communauté urbaine.

Cependant, de nouvelles études techniques et, en particulier la prise en compte de demandes émanant de la Ville d'Allauch, ont rendu caduque ce document et la part respective de chacune des parties a dû être légèrement modifiée selon la nouvelle répartition suivante :

- Part Départementale.....	735 000.00 € TTC
- Part Communauté Urbaine.....	250 000.00 € TTC
- Part Communale.....	70 000.00 € TTC

La convention modifiée a été approuvée par délibération du Bureau de la Communauté en date du 8 février 2008.

Il convient désormais d'affecter l'autorisation de programme complémentaire, d'un montant de 34 500 €, au titre du Budget Supplémentaire 2008, portant ainsi la nouvelle autorisation de programme à 250 000 €.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté en date du 9 octobre 2006, fixant la participation financière de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour l'aménagement du carrefour giratoire entre la RD 44g et le chemin des Aubagnens sur la commune d'Allauch ;

- La délibération du Bureau de Communauté du 9 octobre 2006 approuvant la convention de fonds de concours entre le Département des Bouches-du-Rhône, la Commune d'Allauch et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Bureau de Communauté du 8 février 2008 approuvant la nouvelle convention de fonds de concours entre le Département des Bouches-du-Rhône, la Commune d'Allauch et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le principe du financement de cette opération pour un montant prévisionnel de 250 000.00 €.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation financière d'un montant de 250 000.00 € de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole relative au financement de l'aménagement du carrefour giratoire des Aubagnens (RD 44g) sur la commune d'Allauch.

Article 2 :

Est approuvée l'affectation d'une Autorisation de Programme d'un montant de 250 000.00 €

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2009 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Nature : 65753 – Fonction 822 – Sous politique C310.

La Vice-Présidente déléguée à la
« Voirie et Grandes Infrastructures routières »

Le Président Délégué de la Commission
« Voirie et Signalisation »

Danielle MILON

Christophe MASSE

Pour enrôlement,
Le Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
VOI 002-703/08/CC